

## Revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité *C'est officiel!*

**Les nouveaux montants de l'Indemnité Mensuelle de Technicité sont parus au Journal Officiel du 12 mars 2017.**

Cette indemnité est l'un des acquis sociaux obtenus par les agents engagés dans le conflit de 1989. Elle a pour principal intérêt d'être la seule intégrée dans le calcul des droits à pension, la contrepartie étant qu'elle est soumise à un taux de cotisation de 20%.

La revalorisation, en deux étapes, fait suite à l'engagement de M. Sapin, au Comité Technique du 4 octobre 2016.

**FO Finances** a pris toute sa place dans les discussions qui ont suivi cette annonce, pour en définir les modalités.

	<b>Centrale, DGCCRF, INSEE, DGE, SCL</b>	<b>Douanes</b>	<b>DGFIP Sauf AFIP</b>	<b>AFIP</b>
Actuellement	59,95€	76,50€	101,98€	89,,48€
1er janvier 2017	79,50€	87,77€	106,76€	94,,26€
1er janvier 2018	94,26€	94,26€	106,76€	94,,26€

**FO Finances** a du inscrire de nouveau ce dossier au CTM du 24 janvier dernier, vu la lenteur de parution de l'arrêté, puis encore intervenir auprès du conseiller social du ministre la semaine dernière.

Au final, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la revalorisation de l'IMT sera comprise entre 5 et 57%, selon les directions.

Pour **FO Finances**, cette revalorisation n'est pas une fin en soi, d'abord parce que, pour beaucoup d'agents, la revalorisation est bien trop modeste.

**FO Finances** revendique à l'avenir une revalorisation corrélée au coût de la vie.

De même, l'obligation de terminer sa carrière au ministère des finances, pour percevoir les droits à pension liés à cette indemnité, est incohérente.

Dans une période de fortes restructurations où les mobilités volontaires ou imposées sont fréquentes, cette contrainte doit être supprimée.

**FO Finances ne manquera pas de porter ces revendications auprès du nouveau ministre dans les prochains mois.**